



Formation IAS Niveau 1

100 % e-learning

Durée : 150 heures | Public concerné : Tous publics

Pré-requis :

Aucun pré-requis de connaissance ou de formation n'est nécessaire avant l'entrée en formation. Seuls les pré-requis techniques suivants sont obligatoires afin de suivre nos formations en e-learning de façon optimale :

- Une connexion internet
- Un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone...)

Pour qui ?

Toute personne qui souhaite exercer la profession d'IAS en tant que courtier ou mandataire non exclusif dans le domaine de l'assurance ou dont le corps de métier nécessite une certification de formation habilitante à l'exercice de l'activité d'Intermédiaire en Assurance.

Cette formation permet de pratiquer tous les **métiers de l'intermédiation en assurance**, qu'il s'agisse des professions de courtage, d'agents généraux, de mandataires, etc. Ainsi, elle convient autant à ceux qui s'inscrivent pour la première fois qu'à ceux qui souhaitent procéder à une reconversion professionnelle dans les métiers de l'assurance.



Objectifs de la formation



Posséder le niveau de **compétence professionnelle** pour être capable d'exercer les métiers de l'intermédiation en assurance



Permettre l'**accès à la profession des intermédiaires de l'assurance** (courtiers en produits d'assurance, agents généraux d'assurance, mandataires en assurance...)



Répondre aux exigences de capacité professionnelle imposées par la loi et l'ORIAS, et obtenir l'**attestation de formation professionnelle IAS 1**



Acquérir les connaissances fondamentales conformément au programme d'Intermédiaire en Assurances en vue de l'**obtention d'un statut auprès de l'ORIAS**



A l'issue de la formation IAS de 150 heures niveau 1, vous pourrez exercer une activité d'Intermédiaire en Assurance en tant que courtier en produits d'assurance, agent général d'assurance, mandataire en assurance et procéder à votre inscription à l'ORIAS.

Les formations sont des formations complètes qui ne permettent pas de valider uniquement quelques modules de compétences.



Compétences visées par l'IAS 1



Maîtriser les **compétences générales** sur l'environnement juridique du secteur de l'assurance et de l'opération d'assurance.

Savoir **traiter la relation avec le client** et la lutte contre le blanchiment.

Les **compétences techniques** sur les différentes opérations d'assurance (assurance vie et capitalisation, assurance de personnes, assurance de biens et de responsabilités).

Être capable d'**instruire un dossier d'assurance** et le présenter auprès des assureurs.

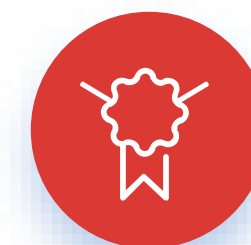
Les documents remis au terme de la formation



Le livret de stage IAS Niveau 1
(150 heures)



Attestation de formation
Niveau IAS niveau 1 qui prouve
le succès de la formation

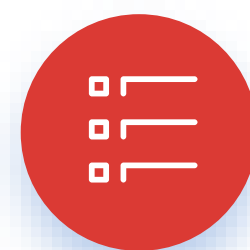


Attestation d'assiduité sous
forme de relevé de connexions

Votre principal intervenant



Christophe Probst, Responsable de la formation et des contenus pour Courtage-Academy.com. Formateur expert.



Responsable commercial et formateur officiel des courtiers et mandataires chez Cyberpret.com (acteur majeur du courtage en prêt immobilier depuis 20 ans)



Plus de 10 ans d'expérience en tant que courtier immobilier et responsable commercial



Ancien conseiller et expert en gestion de patrimoine



Domaines d'expertise :
• Crédits
• Banque-Assurance

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Notre formation e-Learning permet aux stagiaires un apprentissage efficace et accessible à tous. Les modules pédagogiques sont accompagnés d'articles actualisés, de références législatives, de cas pratiques, d'exemples chiffrés et de cas concrets.

Chaque stagiaire a la possibilité d'interroger le formateur en charge du programme soit par mail (sans interruption), soit par téléphone avec une ligne directe dédiée ou par chat instantané (aux heures ouvrées).

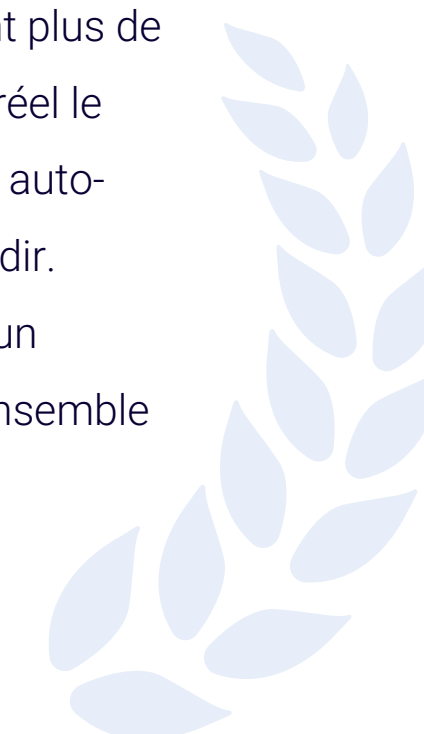
Tutorat et accompagnement

Tout au long de votre formation, l'équipe de Courtag Academy reste à votre disposition pour toute question technique ou pédagogique. En cas de problème, notre support en ligne est là pour vous accompagner et vous apporter l'aide nécessaire (formation@courtag-academy.com).

Bien que cette formation se déroule en distanciel et vous offre une totale autonomie, vous ne vous retrouvez jamais seul(e) !

Test final de validation

Une validation des connaissances se fait à chaque étape de la formation pour s'assurer de la qualité de l'apprentissage et de la solidité de vos acquis. Les tests sont sous forme de QCM, regroupant plus de 200 questions. Le stagiaire connaît en temps réel le résultat de chaque test afin de procéder à son auto-évaluation et connaître les notions à approfondir. Pour réussir la formation IAS 1, il faut obtenir un minimum de 70 % de bonnes réponses sur l'ensemble des QCM réalisés.



Fonctionnement de notre Academy

Le parcours du stagiaire est accessible 24/7. Nos offres étant toutes dématérialisées, aucun matériel physique de fournis.

L'avancement de l'apprentissage se fait au rythme que le stagiaire décide et s'adapte autant à des personnes ayant besoin d'un tiers temps, comme les dyspraxiques, qu'aux personnes en situation d'handicap.

Un contrôle continu de la progression via des tests de validation est intégré. Les stagiaires ont même la possibilité de recommencer une fois un test s'ils n'atteignent pas les minima requis.

Chaque étudiant possède un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de se connecter sur son espace formation où il pourra suivre l'évolution de sa formation et sa progression. Il aura, en outre, la possibilité de voir ses bonnes ou mauvaises réponses aux divers quiz à l'issue de la formation.

Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un contrôle par notre équipe pédagogique grâce à un relevé de connexion. Ce suivi permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant et de détecter les décrocheurs afin d'envisager des solutions adéquates avec le stagiaire.

Modalités d'inscription et de paiement

Inscrivez-vous directement en achetant votre formation, votre espace dédié à la formation sera alors immédiatement créé.

Nous pourrons vous accompagner pendant ce processus d'inscription. Nous avons aussi la possibilité de demander des aides au financement auprès de Pôle Emploi, l'AGEFIPH et autres organismes.

Démarrage et accès aux sessions de formation

Les formations étant à distance, il est possible de les démarrer à tout moment. Dès l'inscription validée, vous aurez accès à la formation, et ce, 7j/7 et 24h/24.

Règlement intérieur

Le [règlement intérieur](#) s'applique à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par **courtage-academy.com**, et ce, pendant toute la durée de la formation suivie.

Formation et accessibilité

Le contenu de nos formations, les fonctionnalités et les quiz des différents modules sont tous accessibles aux personnes nécessitant un tiers temps, en situation d'handicap, sourdes ou malentendantes. Ces dernières peuvent également consulter nos vidéos grâce à leurs sous-titres.

Aspects pratiques

Environnement technique

Pour suivre nos formations dans de bonnes conditions, il vous faudra avoir une certaine aisance avec un ordinateur, mais également savoir utiliser internet. Les apprenants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows ou Mac (messagerie, navigateur Web, bureautique...).

- Avoir un accès internet stable.
- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel (Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version))

- Vous devrez permettre à votre navigateur l'utilisation des cookies sur notre site. Les formations étant chronométrées, ces derniers serviront notamment à enregistrer votre progression sur votre navigateur.

Durée d'accès à la formation

L'accès au site et à vos formations sont pour une durée de six mois et poursuivie d'un (1) mois après validation de la formation sur courtage-academy.com.

Nous nous laissons la possibilité de prolonger l'accès aux stagiaires n'ayant pas terminé leur formation dans les six mois si ces derniers en font la demande.



Programme de la formation IAS niveau 1

Unité 1 – Les savoirs généraux

Partie 1 : La présentation du secteur de l'assurance

- Chapitre 1 : Histoire de l'assurance
- Chapitre 2 : Organisation et acteurs du secteur de l'assurance
- Chapitre 3 : Chiffres et données macro-économiques de l'assurance
- Chapitre 4 : Le marché européen de l'assurance
- Chapitre 5 : Les rôles de l'assurance et réassurance

Partie 2 : Les entreprises d'assurances

- Chapitre 1 : Les différents modèles d'entreprise d'assurance
- Chapitre 2 : Les principes de l'agrément, du retrait d'agrément, du transfert de portefeuille et de la liquidation

Partie 3 : L'opération d'assurance

- Chapitre 1 : L'opération d'assurance, qu'est-ce que c'est ?
- Chapitre 2 : Les bases techniques de l'opération d'assurance
- Chapitre 3 : Les mécanismes juridiques de l'opération d'assurance
- Chapitre 4 : Les mécanismes de détermination de la prime et de la cotisation
- Chapitre 5 : Les marchés publics

Partie 4 : Les différentes catégories d'assurance

- Chapitre 1 : Les assurances de personnes et de biens/responsabilité
- Chapitre 2 : Les assurances individuelles et collectives
- Chapitre 3 : Les assurances obligatoires et facultatives
- Chapitre 4 : Les assurances à caractère indemnitaire et forfaitaire
- Chapitre 5 : Les assurances gérées en répartition et capitalisation

Partie 5 : L'intermédiation en assurance

- Chapitre 1 : La réglementation de l'intermédiation en assurance
- Chapitre 2 : Les différentes catégories d'intervenants dans l'intermédiation
- Chapitre 3 : L'accès à la profession d'intermédiaire et ses conditions d'exercice
- Chapitre 4 : Le principe de libre prestation de services et libre établissement
- Chapitre 5 : Le contrôle et les sanctions d'intermédiaire
- Chapitre 6 : Les modes de distribution réglementés

Partie 6 : La relation avec le client

- Chapitre 1 : L'information à fournir au client
- Chapitre 2 : Le devoir de conseil, la formalisation et le suivi client
- Chapitre 3 : La survenance et la gestion du risque garanti
- Chapitre 4 : La protection du consommateur
- Chapitre 5 : Les modes de règlement des litiges
- Chapitre 6 : La déontologie

Partie 7 : La lutte contre le blanchiment

- Chapitre 1 : La lutte contre le blanchiment
- Chapitre 2 : La vérification d'identité
- Chapitre 3 : La déclaration de soupçon
- Chapitre 4 : Les procédures internes
- Chapitre 5 : La protection des données personnelles (CNIL) et le secret bancaire

Unité 2 – Les assurances de personnes : incapacité, invalidité, décès, dépendance, santé

Partie 1 : L'assurance contre les risques corporels : incapacité, invalidité, décès

- Chapitre 1 : Les règles de la sécurité sociale
- Chapitre 2 : Les conditions de souscription et de tarification
- Chapitre 3 : Les garanties et les exclusions
- Chapitre 4 : Les prestations et leur règlement

Partie 2 : La dépendance

- Chapitre 1 : Le risque de dépendance : notion et caractéristiques
- Chapitre 2 : Les conditions de souscription et de tarification
- Chapitre 3 : Les garanties et leurs limites
- Chapitre 4 : Les prestations et leur règlement
- Chapitre 5 : Les services à la personne et les prestations d'assistance

Partie 3 : L'assurance complémentaire santé

- Chapitre 1 : L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire
- Chapitre 2 : Les contrats responsables
- Chapitre 3 : Les conditions de souscription et de tarification
- Chapitre 4 : Les garanties et les exclusions
- Chapitre 5 : Les prestations
- Chapitre 6 : Les modes de règlement
- Chapitre 7 : Le projet de loi 2023 de la Sécurité sociale

Unité 3 – Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

Partie 1 : La prise en compte des besoins

- Chapitre 1 : Les composantes de patrimoine
- Chapitre 2 : Les régimes matrimoniaux et successoraux
- Chapitre 3 : Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et surcomplémentaire

Partie 2 : Les principales catégories de contrats

- Chapitre 1 : Les assurances en cas de vie, les assurances en cas de décès et les assurances mixtes
- Chapitre 2 : Les contrats en euros et contrats en unités de compte

Partie 3 : Les spécifiques

- Chapitre 1 : La souscription du contrat
- Chapitre 2 : Le paiement des cotisations
- Chapitre 3 : Le règlement des prestations
- Chapitre 4 : La fiscalité

Unité 4 – Les assurances de personnes : contrats collectifs

Partie 1 : L'assurance de groupe

Chapitre 1 : Définition

Chapitre 2 : Le caractère obligatoire ou facultatif de l'adhésion

Chapitre 3 : L'information due à l'adhérent

Chapitre 4 : La tarification et le paiement des cotisations

Chapitre 5 : Le paiement des prestations

Chapitre 6 : Les spécificités de l'assurance emprunteur

Partie 2 : Les contrats collectifs au profit des salariés

Chapitre 1 : Les conditions de mise en place du contrat

Chapitre 2 : Les contrats de prestations complémentaires de retraite

Chapitre 3 : Les contrats de prévoyance complémentaire

Chapitre 4 : Le régime fiscal et social des cotisations et prestations

Unité 5 – Les assurances de biens et de responsabilité

Partie 1 : L'appréciation et la sélection du risque

Chapitre 1 : L'identification des besoins

Chapitre 2 : L'appréciation des risques encourus

Chapitre 3 : Les critères d'appréciation des risques

Chapitre 4 : La prévention et la protection

Partie 2 : Les différents types de contrats d'assurance

Chapitre 1 : L'assurance automobile

Chapitre 2 : Les multirisques « standards »

Chapitre 3 : Les assurances de responsabilité civile

Chapitre 4 : La protection juridique

Chapitre 5 : L'assistance

Partie 3 : Les assurances des risques d'entreprises

Chapitre 1 : La responsabilité civile des mandataires sociaux

Chapitre 2 : Les risques industriels

Chapitre 3 : La responsabilité civile professionnelle

Chapitre 4 : Les pertes d'exploitation

Partie 4 : La présentation des garanties et de la tarification

Chapitre 1 : L'assurance automobile

Chapitre 2 : L'assurance multirisque habitation

Partie 5 : La vie du contrat

Chapitre 1 : Le paiement des cotisations

Chapitre 2 : Le règlement des sinistres

Chapitre 3 : Les modifications en cours de contrat

Chapitre 4 : La fin du contrat



Vos référents de formation



Responsable pédagogique

Christophe Probst

christophe@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Conseillère formations

Nelly Chanteloup

nelly@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Responsable technique

François Pache

formation@courtage-academy.com

04 72 60 62 50



Assistante administrative

Cindy Revallo

cindy.revallo@cyberpret.com

04 72 75 65 65

Certifications et financement



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie suivante :
action de formation



France Travail
(Ex pôle emploi)